

# **INNATE PHARMA**

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Siège social : 117 Avenue de Luminy  
BP 30191  
13276 Marseille Cedex 09

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'inscription dans les statuts des modalités de conversion des actions de préférence de catégorie « Actions de Préférence 2017 »**

(Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Juin 2017, 29<sup>ème</sup> résolution)

**Audit Conseil Expertise, SAS**  
Membre de PKF International  
17, Boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

**Deloitte & Associés**  
Les Docks - Atrium 10.4  
10 place de la Joliette  
13002 Marseille

**Audit Conseil Expertise, SAS**  
Membre de PKF International  
17, Boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

**Deloitte & Associés**  
Les Docks - Atrium 10.4  
10 place de la Joliette  
13002 Marseille

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'inscription dans les statuts des modalités de conversion des actions de préférence de catégorie « Actions de Préférence 2017 »**  
(Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Juin 2017, 29<sup>ème</sup> résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article R. 228-20 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les modalités de conversion des actions de préférence de catégorie « Actions de Préférence 2017 » dont l'inscription dans les statuts est envisagée, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément à l'article R. 228-20 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités de conversion des actions de préférence de catégorie « Actions de Préférence 2017 » dont l'inscription dans les statuts est envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier les informations fournies dans le rapport du Directoire sur les modalités de conversion des actions de préférence de catégorie « Actions de Préférence 2017 ».

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la présentation des modalités de conversion des actions de préférence de catégorie « Actions de Préférence 2017 » dont l'inscription dans les statuts est envisagée.

Conformément à l'article R. 228-20 du code de commerce, nous établirons le rapport prévu à l'article R. 228-18 du même code si des opérations de conversion d'actions de préférence de catégorie « Actions de Préférence 2017 » sont réalisées par votre Directoire conformément aux dispositions statutaires.

Fait à Marseille, le 15 mai 2017

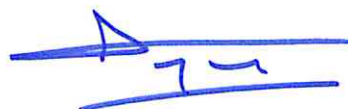
Les Commissaires aux Comptes

**Audit Conseil Expertise, SAS**  
Membre de PKF International



**Nicolas LEHNERTZ**

**Deloitte & Associés**



**Hugues DESGRANGES**